

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Jeudi 06 février 2025 – 18h00**

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
25-001	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2025 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Atelier Mémoire	Approuvée
25-002	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2025 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Atelier Sophrologie	Approuvée
25-003	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2025 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Activité Physique Adaptée	Approuvée
25-004	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2025 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Art Floral au fil des saisons	Approuvée
25-005	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2025 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Abonnement FAMILÉO	Approuvée
25-006	Résidence autonomie « Les marguerites » - Conférence 2025 des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie - Sorties culturelles et loisirs	Approuvée
25-007	Résidence autonomie « Les marguerites » - Partenariat avec l'association « Les Chouchous Manduellois »	Approuvée
25-008	Convention de mise à disposition de locaux au Centre social et culturel Soleil levant	Approuvée

Le Maire,
Président du Centre communal d'action sociale,
Jean-Jacques GRANAT


